

## Des chantiers éducatifs pour une première expérience professionnelle

La Communauté de communes Fier et Usse propose des chantiers éducatifs pour les jeunes de 14 à 17 ans de six des sept communes qui la composent. Cette initiative vise à offrir une première expérience professionnelle et favoriser le travail intercommunal. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 23 février.

Le volet jeunesse est l'un des enjeux de la communauté de communes Fier et Usse (CCFU). Une action a été décidée avec six des sept communes de la CCFU, Mésigny, Choisy, Sillingy, Nonglard, Sallenôves et Lovagny. Elle concerne des chantiers éducatifs intercommunaux, proposés du 22 au 25 avril prochains. L'idée est de recruter un jeune par commune, dans le but de se connaître et de travailler en équipe.

Cette démarche est incluse dans la Convention territoriale globale (CTG). Elle est fondée sur le partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le sou-



Frédérique Villeret, directrice du service enfance/jeunesse de la commune de Sillingy, est responsable de la mise en place de cette action. Photo Le DL/Ch.L.

tien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et la prise en compte du handicap.

### Un partenariat avec l'association de prévention Passage

Ces chantiers s'adressent aux jeunes de 14 à 17 ans pour une première expérience de travail et un premier salaire. Encadrés par un animateur et

un agent technique, les chantiers s'organiseront en partenariat avec l'association de prévention Passage, habilitée à faire des feuilles de paie pour les mineurs.

Pour postuler, les jeunes de Mésigny, Choisy, Sillingy, Nonglard, Sallenôves et Lovagny doivent transmettre lettre de motivation et CV à la mairie de leur commune avant le 23 février prochain.

● Christian Lacôte  
Pour plus d'informations :  
06 07 54 39 80.